

Le 1^{er} avril 2025

**DECISION N° 02-2025/D
DELEGATION DE SIGNATURE
A VIRGINIE DELRIO-COLLIN
POUR LA DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION**

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D-6143-36 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131 ;
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
Vu la prise de poste en date du 1^{er} avril 2025 de **Mme Virginie DELRIO COLLIN** en qualité de Directrice des Finances et du Contrôle de gestion au CHAL ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 décembre 2023 portant nomination de **M. Benoît LABRIERE**, dans l'emploi de Directeur d'hôpital du Centre Hospitalier Alpes Léman, de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) et de l'Hôpital Départemental de Reignier (HDR) à compter du 15 janvier 2024 ;

DECIDE

Article 1

Mme Virginie DELRIO-COLLIN, Directrice des Affaires Financières et du Contrôle de gestion du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) exerce par délégation du Directeur Général, les attributions relatives à cette fonction.

Article 2

Mme Virginie DELRIO-COLLIN reçoit à ce titre délégation du directeur Général à effet de signer, en son nom, tous les actes qui lui sont confiés dans la limite de ses attributions concernant les Affaires Financières et le Contrôle de gestion, et à l'exception des actes suivants réservés à la signature du Directeur Général, sauf en cas d'urgence avérée soumise à son appréciation :

- Décisions relatives à l'élaboration des organigrammes et aux notes de service qui ont vocation à intégrer le Règlement Intérieur du CHAL
- Les Actes concernant les dossiers contentieux et engageant juridiquement le CHAL devant les tribunaux
- Décisions de recours à l'emprunt

Article 3

La Directrice des Affaires Financières et du Contrôle de gestion, Mme la Trésorière du CHAL sont chargées chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et sera consultable sur le site internet de l'établissement. Elle sera également transmise au comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature du délégataire et communiqué au Conseil de surveillance.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet et prend effet **au 1^{er} avril 2025**.

Article 4

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs.

Dépôt de signature

Virginie DELRIO COLLIN



Benoît LABRIERE



Destinataires :

- Mme la Trésorière du CHAL
- L' intéressée
- Le dossier DRH
- le RAA

Le 1^{er} avril 2025

**DECISION N° 03-2025/D
DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
ET DU CONTROLE DE GESTION**

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.714-12-1 et suivants ;
Vu la circulaire inter ministérielle DGCP/6B/DHOS/F4/2002 n° 634 du 31.12.2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures ;
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D-6143-36 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131 ;
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 décembre 2023 portant nomination de **M. Benoît LABRIERE**, dans l'emploi de Directeur d'hôpital du Centre Hospitalier Alpes Léman, de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) et de l'Hôpital Départemental de Reignier (HDR) à compter du 15 janvier 2024 ;
Vu la prise de poste en date du 1^{er} avril 2025 de **Mme Virginie DELRIO COLLIN** en qualité de Directrice des Finances et du Contrôle de gestion au CHAL ;
Vu la décision administrative n° 02-2025/D en date du 1^{er} avril 2025 portant délégation de signature à **Mme Virginie DELRIO COLLIN**;

DECIDE

Article 1

Mme Virginie DELRIO COLLIN, Directrice des Affaires Financières, des Admissions, et du Contrôle de Gestion, exerce, par délégation du Directeur Général, les attributions relatives à cette fonction.

Article 2

Mme Virginie DELRIO COLLIN reçoit délégation du Directeur Général, pour signer en son nom, tous les actes qui lui sont confiés dans la limite de ses attributions concernant les Affaires Financières et le Contrôle de gestion, et à l'exception des actes suivants réservés à la signature du Directeur Général, sauf en cas d'urgence avérée soumise à son appréciation :

- Décisions relatives à l'élaboration des organigrammes et aux notes de service qui ont vocation à intégrer le Règlement Intérieur du CHAL
- Les Actes concernant les dossiers contentieux et engageant juridiquement le CHAL devant les tribunaux
- Décisions de recours à l'emprunt

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Virginie DELRIO COLLIN**, une délégation de signature de même portée est donnée à :

1° - Mme Marie CARBONNEL, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Financières,

- **Mme Marie-Ange MORGENTHALER**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Financières,

pour tous les actes liés :

- ✓ A la Direction des Affaires Financières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CARBONNEL ou de Mme Marie- Ange MORGENTHALER,

- **Mme Gwenaëlle ROBLET**, Adjoint administratif, est habilitée à signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur Général, tous les actes mentionnés au 1° de l'article 3 de la présente décision.

2° - Mme Pauline ZIMMERMANN, Attachée d'Administration Hospitalière à la GAP, pour tous les actes liés :

- ✓ A la Gestion du Bureau des Admissions et des Consultations Externes

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Pauline ZIMMERMANN**

- **M. Dorian VIDALET**, Adjoint des Cadres, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur Général, tous les actes mentionnés au 2° de l'article 3 de la présente décision.
- **M. Guillaume LEBERT**, Technicien Supérieur Hospitalier, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur Général, tous les actes mentionnés au 2° de l'article 3 de la présente décision.

Article 4

La Directrice des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion, et Mme la Trésorière du CHAL, sont chargés chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et sera consultable sur le site internet de l'établissement. Elle sera également transmise au comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature du délégataire et communiqué au Conseil de surveillance.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet et prend effet **1^{er} avril 2025**.

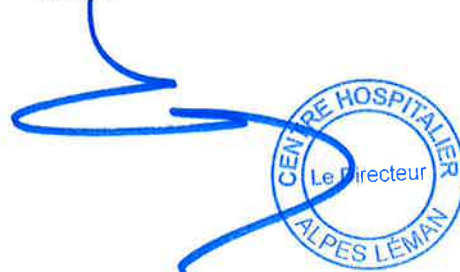
Article 5

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs.

Destinataires :

- Mme la Trésorière
- Les dossiers DRH
- Personnes concernées
- Le RAA

Benoît LABRIERE



ANNEXE A LA DECISION

N° 03-2025 D

Dépôt de signatures

Virginie DELRIO COLLIN

A blue ink signature in a cursive, stylized script.

Marie CARBONNEL

A blue ink signature consisting of a few sharp, angular strokes.

Marie-Ange MORGENTHALER

A blue ink signature that is very stylized and compact.

Gwenaëlle ROBLET

A blue ink signature with a prominent horizontal line across the middle.

Pauline ZIMMERMANN

A blue ink signature with a large, circular loop at the beginning.

Dorian VIDALET

A blue ink signature with a long, sweeping horizontal line.

Guillaume LEBERT

A blue ink signature with a large, circular loop at the beginning.